



Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Instituts de Formations paramédicales du CH Edmond GARCIN
35, avenue des Sœurs Gastine – BP 31330 – 13677 AUBAGNE Cedex
Tel : 04.42.84.72.81 / Fax : 04.42.84.72.13
ifsi@ifsi-aubagne.fr

PASSION SOIGNER :

DEVENIR INFIRMIER

ADMISSION EN INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

2018-2019

NOTICE D'INSCRIPTION

- **Accompagnement à la présentation du dossier sur PARCOURSUP et renforcement des prérequis**

Du 24 septembre 2018 au 30 mars 2019

- **Prépa examen d'admission en IFSI (liste 2) : AS et AP 3 ans d'exercice professionnel**

Du 5 octobre 2018 au 15 mars 2019

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Etre âgé de 17 ans au cours de l'année scolaire 2018-2019.

Les candidats titulaires d'un des titres suivants :

ACCOMPAGNEMENT À L'ADMISSION

- Baccalauréat ou titre admis en équivalence ; candidat en classe de terminale ; candidats titulaires d'un titre ou diplôme étranger leur permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu ;
- Titre figurant dans l'arrêté du 25 août 1969 modifié, titre admis en dispense du baccalauréat en application du décret n° 81-1221 du 31 décembre 1981 ;
- Titre homologué au minimum au niveau IV ;
- Diplôme d'accès aux études universitaires ou examen spécial d'entrée à l'université ;
- Diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique avec, à la date de début des épreuves, trois ans d'exercice professionnel ;
- A la date du début des épreuves, activité professionnelle ayant donné lieu à cotisation à un régime de protection sociale :
 - d'une durée de trois ans pour les personnes issues du secteur sanitaire et médico-social, autres que les titulaires du diplôme d'Etat d'Aide-soignant et du diplôme d'Etat d'Auxiliaire de puériculture ;
 - d'une durée de cinq ans pour les autres candidats.

Ces candidats doivent au préalable avoir été retenus par le jury régional de présélection de validation des acquis (validité 2 ans).

LISTE 2

- Titulaires du diplôme d'Etat d'Aide-soignant ;
- Titulaires du diplôme d'Etat d'Auxiliaire de puériculture ;

Ces candidats devront justifier impérativement de 3 ans d'exercice professionnel temps plein à la date de l'écrit du concours.

DATE DE RETRAIT DES DOSSIERS : à partir du 13 juin 2018

DATE DE FIN D'INSCRIPTION : 14 septembre 2018

DEROULEMENT DE LA FORMATION

ACCOMPAGNEMENT À L'ADMISSION

La formation se déroule sur 27 semaines dont 3 de vacances scolaires et comprend :

- des enseignements à l'IFSI, en classe entière et groupes restreints ;
- 2 stages de 35 h en service de soins ;
- plateforme e-learning accessible 24h/24 et actualisée.

1- Enseignements à l'institut

Modules de formations adaptés à aux besoins en accompagnement de chaque élèves.

Disciplines enseignées :

- Culture générale sanitaire et sociale
- Orthographe, vocabulaire, grammaire
- Méthodologie
- Expression écrite et orale
- Mathématiques, calculs de doses et débits
- Approche des métiers de la santé et des formations
- Table ronde avec professionnels et étudiants en formation
- Accompagnement au projet de formation et professionnel
- Anglais
- Anatomie, physiologie, biologie
- Ethique, déontologie
- Approches législative et réglementaire
- Informatique
- Présentation du dossier sur PARCOURSUP : accompagnement à rédiger les documents demandés (CV, lettre de motivation...)

Entretiens individuels de suivi pédagogique, bilans de positionnement et de progression

Bilan de mi- session et de fin de session

Une attestation sera délivrée pour la valorisation de cette session de formation sur PARCOURSUP (suivi des enseignements, évolution des connaissances et compétences...).

2- Stage

Durée : 70 heures, soit 2 semaines (7 h/jour)

Dates de stage : du 14 au 18 janvier 2019 et du 21 au 25 janvier 2019 (tenue à prévoir, voir avec l'institut)

3- Vacances scolaires

- 1 semaine à la Toussaint : du 29/10/2018 au 04/11/2018 inclus
- 2 semaines à Noël : du 24/12/2018 au 06/01/2019 inclus

LISTE 2

La formation préparatoire en vue du concours d'entrée se déroule sur 24 semaines dont 3 de vacances scolaires et comprend :

- des enseignements à l'IFSI, en classe entière et groupes restreints ;
- une plateforme e-learning accessible 24h/24 et actualisée, pendant toute la durée de la formation.

1- Enseignements à l'institut

184 h sur 24 semaines, les mardis et/ou vendredis entre 8h et 17h, et quelques mercredis.

Disciplines enseignées :

- Français
- Mathématiques : rappels
- Calculs spécifiques
- Connaissances professionnelles
- Analyse de situations professionnelles
- Dynamique de groupe et gestion du stress
- Atelier d'écriture
- Table ronde avec professionnels
- La formation, la profession
- Accompagnement du projet professionnel

Entretiens individuels de suivi pédagogique

Mises en situation de concours écrit (5 dans l'année)

Bilans mi-session et fin de session

2- Evaluations

Elles se feront de façon continue et tiendront compte :

- des cours théoriques dispensés à l'IFSI
- du suivi de formation en ligne.

5 mises en situation de concours écrit sont prévues.

3- Vacances scolaires

- 1 semaine à la Toussaint : du 29/10/2018 au 04/11/2018 inclus
- 2 semaines à Noël : du 24/12/2018 au 06/01/2019 inclus

Le planning des journées de cours sera communiqué ultérieurement.

DOSSIER D'INSCRIPTION

ACCOMPAGNEMENT À L'ADMISSION

- Lettre de motivation manuscrite
- Curriculum-vitae
- Photocopie de la carte d'identité recto-verso
- Fiche d'inscription dûment remplie (fournie par l'institut de formation)
- Deux photos d'identité avec nom et prénom au verso
- Deux enveloppes autocollantes à fenêtre affranchies au tarif en vigueur (**lettre prioritaire 20 grammes**)
- Photocopie du relevé des notes aux épreuves du baccalauréat pour les candidats qui l'ont obtenu + les bulletins des classes de 1^{er} et de terminale
- Photocopie du baccalauréat ou tout titre admis en équivalence
- Photocopie du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique (D.E.A.M.P. ou D.A.M.P.) et certificats de travail précisant la durée de présence dans l'établissement ; attestations de formations continues.
- Avis des professeurs principaux pour l'entrée dans la filière (s'il y a lieu)

LISTE 2

- Lettre de motivation manuscrite
- Curriculum-vitae
- Photocopie de la carte d'identité recto-verso
- Fiche d'inscription dûment remplie (fournie par l'institut de formation)
- Deux photos d'identité avec nom et prénom au verso
- Deux enveloppes autocollantes à fenêtre affranchies au tarif en vigueur (**lettre prioritaire 20 grammes**)
- Photocopie du :
 - Diplôme d'Etat d'aide-soignant (D.E.A.S. ou D.P.A.S ou C.A.F.A.S) avec copie du dossier d'évaluation (remis par l'IFAS à l'issue de la formation d'aide-soignant)
 - Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture (D.E.A.P ou D.P.A.P ou C.A.F.A.P) avec copie du dossier d'évaluation (remis par l'IFAP à l'issue de la formation d'auxiliaire de puériculture)
- Certificats de travail précisant la durée de présence dans l'établissement ; attestations de formations continues.

DEPOT DES DOSSIERS

LUNDI et MERCREDI de 13 h à 16 h
MARDI et JEUDI de 9 h à 12 h

ACCOMPAGNEMENT À L'ADMISSION

COUT DE LA FORMATION : **1980 €** sur la base de 350 h (enseignements + stages)

SELECTION : sur entretien individuel de motivation
60 places

Modules de renforcement optionnels à la demande : sur la base de **270 €** pour 35h

LISTE 2

COUT DE LA FORMATION : **1410 €**

SELECTION : sur entretien individuel de motivation
15 places

Les candidats retenus seront personnellement informés et devront confirmer par écrit leur inscription définitive, **au plus tard, le 19 septembre 2018**. Les candidats bénéficiant d'une prise en charge doivent en informer l'institut à l'inscription et apporter tout justificatif en leur possession.

L'admission sera effective après règlement. Possibilité de régler par chèque (jusqu'à 3 fois), carte bleue ou espèces.

Le chèque est à libeller à l'ordre de Régie rec CH Edmond Garcin (*en mentionnant au dos du chèque votre nom, prénom – « Devenir infirmier accompagnement à l'admission » ou « prépa liste 2 »*).

IMPORTANT

ATTENTION : seuls les dossiers complets seront retenus, puis traités par ordre d'enregistrement.

Toute demande de désistement ou d'abandon doit faire l'objet d'un courrier recommandé avec A.R., sans toutefois donner lieu à un remboursement de la totalité ou partie du coût de la formation.

Toute formation commencée est due dans son intégralité.

DEBUT DE LA FORMATION

Lundi 24 septembre 2018 à 17 h